

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 9 MARS 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU D'INFURMAZIONE IN QUANTU À U LISTINU DI
L'EFFETTIVI AGHJUNTU À U BUGETTU PRIMITIVU 2023
DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA

RAPPORT D'INFORMATION RELATIF À L'ÉTAT DES
EFFECTIFS ANNEXÉ AU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vient apporter un complément d'information pour une meilleure compréhension et lecture de l'état des effectifs au 31 décembre 2022 tel que présenté lors du vote du budget primitif 2023.

I) Descriptif analytique des postes pourvus

Cet état recense les postes pourvus qui se décomposent comme suit :

4 290 agents en emplois permanents, soit :

- 3 973 titulaires et stagiaires ;
- 317 non titulaires sur emplois permanents dont 90 remplacements maladie.

105 agents non titulaires sur emplois non-permanents correspondant à :

- 9 emplois de collaborateurs de cabinet ;
- 51 emplois de droit privé (apprentis) ;
- 43 postes de surcroît ponctuel d'activité ;
- 2 contrats de projet.

Soit, au total, 4 395 agents effectivement présents dans les services à cette date.

On constate donc une diminution des effectifs totaux par rapport à 2021 (- 36 agents présents), mais également une évolution de la répartition de nos effectifs entre agents titulaires et non titulaires, tendance que l'on retrouve pour l'ensemble des collectivités au plan hexagonal.

En effet, l'impact de la crise sanitaire avait conduit à recourir en 2020 et en 2021 plus largement à des recrutements d'agents contractuels en remplacement maladie ou en surcroît d'activité afin de faire face aux absences des agents dans les services, particulièrement au sein des établissements scolaires.

Aujourd'hui, la crise sanitaire étant moins impactante, le recours à ce mode de recrutement est en baisse (excepté pour les surcroîts d'activité). L'objectif en matière de politique de ressources humaines est de poursuivre cette diminution amorcée en priorisant le remplacement de personnel absent sur une longue durée et occupant des postes stratégiques.

Cependant, face au départ d'agents titulaires, le recours aux contractuels sur poste permanent demeure principalement dans le secteur du social et peut s'expliquer par différents facteurs :

- Face à un contexte de tensions extrêmes dans le secteur social, dû notamment à une baisse du nombre des travailleurs sociaux ainsi qu'une complexification des situations familiales, la collectivité s'est engagée dans une politique de renforcement de ses effectifs médico-sociaux. Ce constat est identique à ce que l'on peut observer au niveau national et concerne aussi bien le secteur socio-éducatif qu'administratif. C'est pourquoi la Collectivité a dû recourir à des recrutements en surcroît d'activité au sein de la DGA en charges des affaires sanitaires et sociales. Ainsi, au 31 décembre 2022, on constate qu'un tiers des recrutements en surcroît d'activité concerne ce secteur d'activité.

- En outre, la Collectivité ne parvient pas à pourvoir l'ensemble des besoins permanents identifiés et est confrontée à la pénurie de personnel et aux difficultés de recrutement sur ce secteur comme cela est le cas au niveau national. Ainsi, un tiers des agents non titulaires sur poste permanent est recruté au sein de la DGA précitée afin de faire face à l'absence de candidature de fonctionnaire sur ces postes.

Malgré tout, il est important de préciser que la Collectivité affiche un taux de recours aux agents contractuels (sur emplois permanents et non permanents) relativement bas. Ce taux s'élève à 10,6 % de l'effectif total de la CdC au 31 décembre 2022, alors que la moyenne nationale est de 24 % pour les départements et de 16 % pour les régions.

Pour mémoire, la loi de transformation de 2019 a élargi le recours aux contractuels afin de permettre notamment une action publique plus réactive et efficace et d'accompagner au plus près les collectivités dans la recherche de profils métiers spécifiques (ingénieur routier, assistante sociale, éducateur spécialisé, les métiers des laboratoires d'analyses, les métiers du numérique.).

En effet, au niveau national pour faire face à des besoins nouveaux, la fonction publique voit se constituer des métiers très divers et l'évolution des missions implique la disparition ou la transformation de métiers nécessitant ainsi le recours à des contractuels afin de répondre aux évolutions sociales et sociétales.

II) Descriptif analytique des postes vacants

À ces postes budgétaires pourvus doivent être conservés au tableau des effectifs des postes vacants afin de réaliser des opérations de gestion interne et des procédures de recrutement en cours :

Concernant les emplois permanents, 745 postes vacants soit :

➤ 147 cadres d'emplois relatifs aux opérations de recrutement non encore abouties, étant précisé que certaines ouvertures de postes nécessitent l'inscription de plusieurs cadres d'emplois ;

➤ 116 postes non pourvus correspondant aux positions administratives suivantes : agents en disponibilité, en détachement, ayant une double carrière ;

➤ 482 cadres d'emplois correspondant à des opérations de gestion interne :

- 8 cadres d'emplois sont conservés pour les futures nominations suite à

réussite aux concours ainsi que 35 cadres d'emplois correspondants aux grades initiaux qui seront supprimés corrélativement à la titularisation des intéressés ;

- 20 cadres d'emplois créés afin de pouvoir procéder à des changements de filière ;
- 16 cadres d'emplois permettant les opérations de promotion des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé ;
- 75 cadres d'emplois vacants correspondant aux opérations de promotion interne non encore réalisées ;
- 8 grades en surnuméraires et devenus inopérants suite aux opérations d'avancement 2022 ;
- 177 cadres d'emplois vacants créés devant votre assemblée en juin 2022 et permettant aux agents des établissements scolaires d'exercer leur droit d'option ;
- 143 grades correspondants aux départs définitifs en 2022 sur emplois permanents.

Pour les emplois non permanents, soit 71 postes vacants :

- 60 postes non permanents correspondant à des surcroits d'activité non encore pourvus ;
- 10 postes non permanents correspondant à des contrats d'apprentissage non encore pourvus ;
- 1 poste non permanent correspondant à des contrats de collaborateurs de cabinet non encore pourvus.

POSTES	Pourvus	Vacants	Total
Permanents	4 290 = 3 973 + 317 agents (dont 90 agents en remplacements)	745	5 035
Non permanents	105	71	176
Total	4 395	816	5 211

Récapitulatif des postes pourvus et vacants au 31 décembre 2022

Il est rappelé que ce tableau prend en compte la diminution des effectifs totaux a raison de - 36 postes par rapport à l'année 2021

III) Descriptif des postes à toletter lors d'une prochaine modification du TE

Il est important de rappeler que certains postes actuellement inopérants n'ont pas encore fait l'objet d'une délibération approuvant leur suppression. Pour votre information, il s'agit des cadres d'emplois suivants :

- 143 grades correspondants aux départs définitifs en 2022 sur emplois permanents ;
- 8 grades en surnuméraires et devenus inopérants suite aux opérations d'avancement 2022
- 26 grades pour des postes non permanents correspondant à des surcroûts d'activité non pourvus.

Soit 177 cadres d'emplois vacants à supprimer.

Après délibération dans le cadre d'un prochain rapport de modification du tableau des effectifs, le total des emplois vacants s'élèvera à 639 emplois permanents et non permanents.

Récapitulatif des postes vacants après délibération

POSTES	Vacants	À supprimer	Vacants après toilettage
Permanents	745	151	594
Non permanents	71	26	45
Total	816	177	639

De plus, une fois les opérations de promotion finalisées (75) et après la mise en œuvre du droit d'option des ATTEE (177), soit 252 grades concernés, la répartition des postes pourvus et vacants s'inscrira comme suit au tableau des effectifs :

Récapitulatif des postes vacants après mise en œuvre des opérations de promotion et du droit d'option des ATTEE

POSTES	Vacants	À supprimer	Vacants après toilettage
Permanents	594	252	342
Non permanents	45		45
Total	639	252	387

Je vous prie de bien vouloir prendre acte du présent rapport.